

Réforme de la procédure budgétaire : les explications d'Alain Lambert

" Un pas vers la totale transparence." En plein débat sur les fonds secrets, le Parlement a adopté, au début du mois, la réforme de la procédure budgétaire (ordonnance de 1959). Alain Lambert, un des principaux acteurs, de cette " révolution budgétaire ", assure qu'elle offrira plus de transparence sur l'utilisation des dépenses publiques.

En quoi cette réforme de l'ordonnance de 1959 est-elle une " révolution budgétaire " ?

C'est une réforme intégrale des textes qui régissent les comptes publics. Depuis le vote de l'ordonnance, il y a 42 ans, la sphère financière de l'Etat a pris beaucoup d'importance. Il consomme plus de richesses qu'avant. Avec l'Euro, nos décisions budgétaires devront s'insérer dans les engagements européens. Or, on était arrivé au fait que sur les 2000 milliards (304 milliards d'euros) du budget de l'Etat, 93% des crédits étaient systématiquement reconduits d'une année sur l'autre. La discussion ne portait que sur 7% du budget. Cela posait un problème de démocratie. Par crainte de ne pas avoir les crédits nécessaires d'une année sur l'autre, les administrations dépensaient, même sans en avoir nécessairement besoin. En somme, ce n'était plus le gouvernement qui gouvernait, mais les administrations. La réforme de l'ordonnance de 1959 va redonner la solennité à l'acte de prélèvement et à l'utilisation des crédits consommés. Elle établit le principe de fongibilité, c'est-à-dire que les administrations pourront réaffecter les crédits d'un objet sur l'autre (à une exception près, de ne pas les transférer à des dépenses de personnel), ce qui devrait les amener à mieux gérer leur budget. Elle introduit ensuite la notion de performance. Le ministre devra donner des indices permettant d'examiner le degré de son efficacité et le Parlement pourra demander d'autres indicateurs.

C'est une sorte de revanche du Parlement sur le pouvoir exécutif ?

On a essayé de ne pas le faire ainsi. Il ne s'agit pas de prendre l'administration en otage, mais d'expliquer que les règles jusqu'ici appliquées ne marchent plus. La réforme établit le principe de la confiance a priori, donne beaucoup de souplesse aux administrations, mais on est plus exigeant dans le rendu compte. On contrôle a posteriori.

Comment expliquez-vous que la réforme ait abouti aujourd'hui, après trente-sept tentatives infructueuses ?

Il y a eu une volonté de tous. Le Président de la République l'a souhaitée, le Premier ministre aussi, le ministre des Finances l'avait appelée de ses vœux lorsqu'il était président de l'Assemblée nationale. C'est la preuve que le Parlement peut être aussi un

lieu de consensus sur les grands enjeux pour moderniser la France.

Propos recueillis par Eric Bullet.